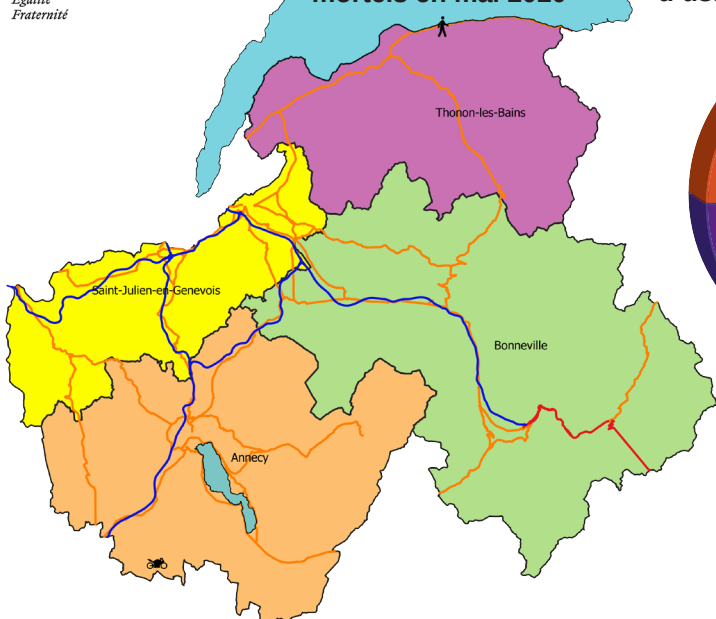
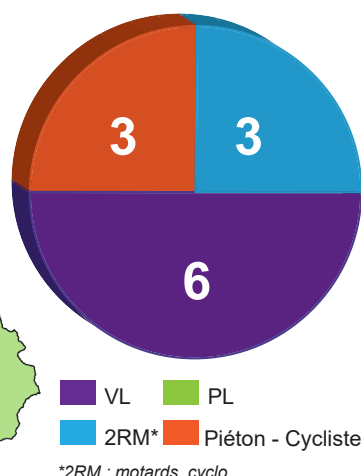


Localisation des accidents mortels en mai 2020



Nombre de tués par catégories d'utilisateurs depuis le 1^{er} janvier 2020



Nombre de tués en 2020	12
Nombre de tués en 2019	24
Nombre de tués en mai 2020	2
Nombre de tués en mai 2019	6

	Accidents	Tués	Blessés
Mai 2020*	29	2	28
Mai 2019	42	6	54
Juin 2019-Mai 2020	476	51	381
Juin 2018-Mai 2019	577	50	612
Évolution sur les 12 derniers mois en Haute-Savoie	-17,5 %	+2 %	-37,8 %
Évolution sur les 12 derniers mois en France	-12 %	-8,6 %	-11,4 %



Consultez, en cliquant directement sur le lien *en italique*, le baromètre de mai 2020

Répartition des tués	Catégories d'utilisateurs							Tranches d'âges							Sexe		Type de réseaux				Localisation	
	Piéton	Cycliste	Motard	VL	PL	Autres	0-13	14-17	18-24	25-29	30-44	45-64	64-74	75 et +	Homme	Femme	Auto-route	RN	RD	VC	hors agglo	En agglo
Mai 2020	1		1								1	1			2				1	1	1	1
Total mensuel %	50 %		50 %							50 %	50 %								50 %	50 %	50 %	50 %
Total 2020	3		3		6			2	1	1	6		2	11	1	1		8	3	9	3	
Total annuel %	25 %		25 %		50 %			17 %	8 %	8 %	50 %		17 %	92 %	8 %	8 %		67 %	25 %	75 %	25 %	

La mise en place du confinement de la population du 17 mars au 10 mai 2020 dans le cadre de la gestion de la crise liée au Covid 19 a réduit fortement l'ensemble des déplacements routiers, en particulier individuels ou de loisirs.

Au mois de mai 2020, 1 piéton et 1 motard ont perdu la vie sur les routes de Haute-Savoie contre 6 tués en mai 2019 (1 piéton, 1 motard et 4 automobilistes).

Au cours des douze derniers mois glissants, le nombre de tués a augmenté de 2 % alors que les nombres d'accidents et de blessés baissent respectivement de 18 % (-101 accidents) et de 38 % (-231 blessés).

Le saviez-vous ?

A compter du 1^{er} juillet 2020, vous circulez à trottinette électrique, monoroue, gyropode ou hoverboard (EDPM), votre engin devra être équipé d'un système de freinage, d'un avertisseur sonore, de feux avant et arrière et de dispositifs réfléchissants arrière et latéraux.

De plus, le conducteur doit se vêtir d'un équipement rétro réfléchissant en cas de circulation de nuit ou de visibilité insuffisante la journée. L'utilisateur d'une trottinette électrique (y compris les trottinettes en libre service) a l'obligation d'avoir une assurance responsabilité civile. Cette assurance couvre les dommages causés à autrui (blessure d'un piéton, dégâts matériels sur un autre véhicule, ...). Il est recommandé de contacter son assureur pour, par exemple, adapter son contrat d'assurance habitation ou souscrire un contrat d'assurance spécifique.

En agglomération : le conducteur d'un engin de déplacement personnel motorisés (EDPM) doit circuler sur les bandes ou pistes cyclables. A défaut, il peut circuler sur les routes dont la vitesse maximale autorisée est de 50 km/h et sur les aires piétonnes à condition de rouler à allure modérée (< à 6 km/h) et ne pas gêner les piétons.

Hors agglomération : le conducteur ne peut pas circuler sauf sur les voies vertes et les pistes cyclables.



Votre EDPM doit être bridé à 25 km/h pour circuler sur la voie publique. Si ce n'est pas le cas, vous devez le faire régler auprès de votre revendeur ou constructeur.



SÉCURITÉ ROUTIÈRE
VIVRE, ENSEMBLE.

#TousTouchés #TousConcernés

SÉCURITÉ ROUTIÈRE
VIVRE, ENSEMBLE.

BIEN CIRCULER À TROTTINETTE ÉLECTRIQUE

VÊTEMENT RÉFLÉCHISSANT OBLIGATOIRE LA NUIT OU SI LA VISIBILITÉ EST RÉDUITE, RECOMMANDÉ LE RESTE DU TEMPS

CASQUE RECOMMANDÉ

AVERTISSEUR SONORE OBLIGATOIRE*

SYSTÈME DE FREINAGE OBLIGATOIRE*

CATADIOPHRES ARRIÈRE ET LATÉRAUX OBLIGATOIRES*

FEUX DE POSITION AVANT ET ARRIÈRE OBLIGATOIRES*

1 PERSONNE - 12 ANS MINIMUM

-12

CASQUE AUDIO INTERDIT - TROTTOIRS INTERDITS

VITESSE DU VÉHICULE LIMITÉE À 25 KM/H (PAR CONSTRUCTION OU PAR BRIDAGE)

*À PARTIR DU 1^{ER} JUILLET 2020

Pour en savoir plus : www.haute-savoie.gouv.fr
Direction départementale des territoires de la Haute-Savoie